SUD MESSIN
Communauté de communes

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Affiché le
ID : 057-200039907-20230301-230301_4-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 1ER MARS 2023

Date de la convocation : 23 février 2023

Date de l'affichage : 23 février 2023

Nombre de conseillers élus : 51
Nombre de conseillers présents : 34
Nombre de votes : 43

Le 1er mars 2023 – premier mars deux-mille-vingt-trois - à vingt heures, l'Assemblée dûment convoquée par envoi de mail en date du 23 février 2023, s'est réunie à la Salle des Fêtes « L'Auboise » à Aube, sous la présidence de Madame Brigitte TORLOTING.

Présents titulaires : 32

Messieurs Patrick ANGELAUD, Hervé BELLOY, Mesdames Audrey CHOLEY, Séverine COURTOIS SENE, Messieurs Gilles DROUIN et Raphaël ELIN, Madame Emilie FABRE, Messieurs Xavier FENOT, Maurice FERRY, Patrice GERARDIN, Jean-Marc GRUNFELDER, Bernard GUITTER, François HENOT, Jean-François HESSE, Didier JOLY, Sébastien MAUVIGNANT, Jean-Christophe MOULON, Stéphane NICOLAS, Victorien NICOLAS, Laurent NOËL, Frédéric REICHELT, Jean-Marc SAUTREAU, Madame Sylviane SOL, Monsieur Patrice THIEBAUD, Madame Mariline THIEBAUT, Messieurs Bernard THIRIAT et Jean-Pierre TONDON, Madame Brigitte TORLOTING, Messieurs Gilles VAVRILLE, Denis VEISS, Madame Sylvie WEISBECKER et Monsieur Sébastien WIERZBICKI

Suppléants remplaçant de droit des titulaires absents : 2

Messieurs Denis BEAUCOUR (Orny) et Eric RETTEL (Buchy)

Pouvoirs : 9

Madame Agnès MORERE a donné procuration à Madame Sylvie WEISBECKER, Monsieur Michel GUERBERT a donné procuration à Monsieur Gilles DROUIN, Madame Florence IVARS a donné procuration à Monsieur Maurice FERRY, Monsieur Hervé MARTIN a donné procuration à Monsieur Patrice GERARDIN, Madame Anne-Françoise NEUSCHWANDER a donné procuration à Monsieur Jean-Marc GRUNFELDER, Monsieur Jean-Marc REMY a donné procuration à Stéphane NICOLAS, Madame Colette ROTTIER a donné procuration à Monsieur Victorien NICOLAS, Monsieur Jean-Luc SACCANI a donné procuration à Monsieur Bernard THIRIAT, Monsieur François VALENTIN a donné procuration à Madame Séverine COURTOIS SENE

Assistaient également à la réunion :

Messieurs Eric ANDRE, Délégué suppléant de Béchy, et Jean-Marie BOI-LOUSTAU, Délégué Suppléant d'Aube ;

Messieurs Jean STAMM, Maire de Solgne, et David BELIN, Conseiller municipal de Cheminot ;

Monsieur Pierre GENOIS, correspondant local du Républicain Lorrain ;

Mesdames Danielle JAGER-WEBER et Mireille JACQUEMIN ;

Monsieur Guillaume DESFORGES, Directeur Général des Services de la CC du Sud Messin ;

Madame Carole VOYER, Responsable de l'Administration Générale de la CC du Sud Messin ;

Madame Julie MOUSSLER, Directrice de l'ACM de Louvigny ;

SUD MESSIN
Communauté de communes

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Affiché le
ID : 057-200039907-20230301-230301_4-DE

5 - *Délibération n° 4 votée le 01/03/2023* – **MISE A JOUR DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES AUX MANIFESTATIONS A CARACTERE INTERCOMMUNAL**

Rapporteur : Monsieur Gilles DROUIN, 8° Vice-Président chargé de la Culture, du Sport et du soutien aux Associations

Exposé des motifs :

Monsieur Gilles DROUIN rappelle qu'au titre de sa politique de communication, la Communauté de Communes du Sud Messin soutient les manifestations à caractère intercommunal.
Le règlement d'attribution des aides a été délibéré puis modifié les 4 février 2014, 28 janvier 2016 et 1er février 2018. Sur proposition de la 8° Commission « Sport, Culture et Associations » et avec avis favorable du Bureau, il est proposé de mettre à jour ce règlement sur 4 points :

- Article 2 – Manifestations éligibles : « *les manifestations traditionnelles* » est remplacée par « *les manifestations récurrentes ou annuelles* »
- Article 3 - Modalités financières : « *Les dossiers de demandes d'aide seront à envoyer chaque année et analysés en conséquence.* » est remplacée par « *Chaque demande d'aide devra faire l'objet d'un dossier spécifique et analysée en conséquence.* »
- La date limite de dépôt d'un dossier de demande de subvention est portée de 2 mois à 4 mois avant le démarrage de la manifestation.
- Par parallélisme des procédures de demande et de versement, « *Le dossier de demande de versement est à adresser à la CC du Sud Messin dans un délai de **4 mois maximum** après la réalisation de la manifestation et se compose ...* »

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE **à l'unanimité** (43 votes pour) :

- d'approuver les modifications apportées au règlement d'attribution des aides aux manifestations et aux pièces constitutives du dossier.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme
GOIN, le 8 mars 2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES du SUD MESSIN

La Présidente

Brigitte TORLOTING

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible à partir du site : www.telerecours.fr

Tiers de télétransmission multiprotocole

HELIOS : comptabilité publique

ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : C DE C DE SUD MESSIN

Utilisateur : UT_200039907 UT_200039907

Paramètre de la transaction :

	Type de transaction :	*Transmission d'actes*
	Nature de l'acte :	*Délibérations*
	Numéro de l'acte :	*230301_4*
	Date de la décision :	*2023-03-01 00:00:00+01*
	Objet :	*D4 - MISE A JOUR DU REGLEMENT D?ATTRIBUTION DES AIDES AUX MANIFESTATIONS A CARACTERE INTERCOMMUNAL*
	Documents papiers complémentaires :	*NON*
	Classification matières/sous-matières :	*8.9 - Culture*
	Identifiant unique :	*057-200039907-20230301-230301_4-DE*
	URL d'archivage :	*Non définie*
	Notification :	*Non notifiée*

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
057-200039907-20230301-230301_4-DE-1-1_0.xml	*text/xml*	*916*
Nom original :		
D4 _ MISE A JOUR DU REGLEMENT.pdf	*application/pdf*	*154993*
Nom métier :		
99_DE-057-200039907-20230301-230301_4-DE-1-1_1.pdf	*application/pdf*	*154993*

Cycle de vie de la transaction :

	Etat	Date	Message
	En attente d'être postée	*23 mars 2023 à 16h22min23s*	*Dépôt dans un état d'attente*
	Posté	*23 mars 2023 à 16h22min25s*	*La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Brigitte TORLOTING*
	En attente de transmission	*23 mars 2023 à 16h22min25s*	*Accepté par le TdT : validation OK*
	Transmis	*23 mars 2023 à 16h22min28s*	*Transmis au MI*
	Acquittement reçu	*23 mars 2023 à 16h27min37s*	*Reçu par le MI le 2023-03-23*